

AVIS À PUBLIER AU BOAMP N° 18-19302

Date d'envoi au service éditeur : 13/02/2018

> Voir l'annonce sous sa forme originale



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.
 Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).
 En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.
 > [Contact client](#)

F1 - Formulaire Avis de marché**Avis d'appel public à la concurrence**

Département(s) de publication : 76

Annonce No **18-19302**

Travaux

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Ville de Mont-Saint-Aignan.
 Correspondant : Mme le maire, 59, rue Louis Pasteur B.P. 128 76134 Mont-Saint-Aignan Cedex, tél. : 02-35-14-30-00, poste 3030, télécopieur : 02-35-14-30-90,
 courriel : mairie@montsaintaignan.fr adresse internet : <http://www.montsaintaignan.fr>.
 Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>.
Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché : travaux de couverture à l'école du Village.*Type de marché de travaux* : exécution.*Lieu d'exécution* : école du Village - chemin de la planquette, 76130 Mont-Saint-Aignan.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

le marché est un lot unique et comprend une tranche ferme et deux tranches conditionnelles.

- tranche ferme : école élémentaire (1ère partie)
- tranche conditionnelle 1 : école élémentaire (2° partie)
- tranche conditionnelle 2 : restaurant scolaire (1ère partie)

Les variantes ne sont pas autorisées.

Solutions alternatives et options : sans objet.

Le délai global d'exécution est fixé à 4 mois ; il comprend la période de préparation, l'approvisionnement et la pose.

Il part de la notification de l'ordre de service, permettant à l'entreprise de déposer le plan de retrait et de réaliser son approvisionnement. Les travaux seront

impérativement réalisés pendant les vacances scolaires (entre le 9 juillet 2018 et le 31 août 2018).

Les tranches conditionnelles seront affirmées sans délai si le résultat de la consultation est en adéquation avec le budget alloué à ces travaux et sans ordre de priorité

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : les différentes prestations sont décrites comme suit :

- désamiantage comprenant plan de retrait, analyses de l'air, dépose de la couverture existante et des liteaux, évacuation et mise en décharge agréée, compris toutes sujétions liées à la réglementation en vigueur,
- dépose et évacuation de la sous toiture existante compris contre lattage,
- dépose et évacuation des ouvrages de couverture (gouttières, descentes EP, dauphins, vélux, pièces diverses),
- mise en place d'un écran de sous toiture hautement perméable conforme à la réglementation compris contre lattage en sapin traité pour maintenir le hors d'eau,
- fourniture et pose de couverture par éléments de chez POLYTUIL, modèle QUADRO, dito gymnase (réalisé dans le cadre d'une première tranche effectuée en 2017),
- mise en œuvre d'ouvrages divers (bandes d'égoût, noues, faîtages, arêtiers ...) nécessaires au raccordement sur l'existant et à la parfaite finition de l'ensemble,
- mise en œuvre de gouttières en acier carrées, de tuyaux de descente et de dauphins fonte,
- fourniture et pose de châssis de toit de type Vélux, dimensions dito existants, équipés de stores intégrés.

Refus des variantes.

Prestations divisées en lots : non.

Cautionnement et garanties exigés : il sera appliqué une retenue de garantie de 5%, conformément aux articles 122 à 124 du décret 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics (cf. Article 4 du CCAG travaux). Elle sera effectuée sur la totalité du marché et libérée à la fin du délai de garantie.

Cette retenue de garantie peut se substituer par une caution bancaire jointe au premier acompte, de préférence.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : travaux financés sur les ressources propres de la collectivité.

Le délai de paiement, par virement administratif, est fixé à 30 jours * :

* Références :

- article 59 de l'ordonnance no 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
- articles 110 à 121 du décret no 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- décret no 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.*Unité monétaire utilisée, l'euro.**Conditions de participation* :*Critères de sélection des candidatures* : les pièces demandées dans le cadre de la rubrique "justifications" feront l'objet d'un examen visant à vérifier l'aptitude à exercer l'activité professionnelle des soumissionnaires, leurs capacités économiques, financières, techniques et professionnelles.

Nb : les interdictions de soumissionner sont définies dans le cadre de l'article 45 de l'ordonnance no2015-899 du 23 juillet 2015 relatives aux marchés publics.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :*Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public* :

- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin;

- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat;

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante :

- <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>);

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>);

- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre.

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail;

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus.

* Le candidat peut s'affranchir de présenter les documents réclamés si, au cours de l'année en cours, il les a déjà fournis lors d'une précédente consultation.

Il en fait mention sur une feuille libre ou dans le cadre du Dc1 en précisant l'intitulé exact de la consultation à laquelle il fait référence.

Il appartient aux candidats de vérifier que les documents ou renseignements fournis à l'occasion de la précédente consultation demeurent à jour et valables.

* Dans le cadre d'une soumission au format papier :

Le candidat a la possibilité de mettre à disposition les documents demandés par le biais d'un espace de stockage numérique dont l'accès est gratuit.

Pour ce faire, il indiquera clairement, dans la lettre de candidature (Dc1) qui sera remise en version papier, l'adresse électronique précise et les éventuels identifiants permettant au pouvoir adjudicateur d'avoir accès aux documents demandés au titre de la candidature.

Pour information, la Dc1 ne peut être mise à disposition sur un espace de stockage numérique. Elle doit être transmise selon les modalités de remise des candidatures prévues à même cet article.

De la même manière, la déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat ne fait l'objet d'aucune interdiction de soumissionner et le jugement de redressement judiciaire, visés à l'article 48 du décret no 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics, n'ont pas vocation à être communiqués par le biais d'un espace de

stockage numérique.

S'agissant des pièces à fournir obligatoirement par l'attributaire, ce dernier devra également transmettre les modalités de consultation de ces attestations sur l'espace De stockage numérique dans lequel il les a déposées.

Le candidat veillera à ce que tous les documents réclamés dans le cadre de cette consultation soient bien à jour.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET :
NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- prix : 60 %;
- valeur technique. elle sera appréciée au regard de la production d'un mémoire technique qui comprendra notamment les fiches techniques des matériaux proposés, les détails d'exécution, les moyens mis en œuvre pour la réalisation du chantier, la méthodologie envisagée pour l'exécution des travaux, compris le désamiantage. : 40 %.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 7 mars 2018, à 17 heures.

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2018MSAMAPA09.

Renseignements complémentaires : * Renseignements administratifs et techniques complémentaires :

Afin de garantir la transparence de la procédure, les demandes de renseignements complémentaires s'effectueront sur la plateforme de dématérialisation mentionnée ci-dessus, dans la rubrique prévue à cet effet.

Les questions et les réponses seront ainsi visibles de tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation et s'étant préalablement identifiés sur la plateforme.

*** Visite du site :**

La visite du site est obligatoire. Une attestation sera délivrée à l'issue de celle-ci et devra être remise lors du dépôt de l'offre.

Pour obtenir un rendez-vous merci de contacter le :

Secrétariat de la Direction des Services Techniques

Hôtel de Ville

59, rue Louis Pasteur - B.P. 128

76134 Mont Saint Aignan Cedex

Tél : 02 35 14 30 37

Courriel : services.techniques@montsaintaignan.fr.

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le retrait du dossier de consultation s'effectue sur la plateforme de dématérialisation utilisée par la ville de Mont-Saint-Aignan :

<http://www.achatpublic.com> (référence 2018msamapa09).

L'Adresse pour télécharger les documents mis à la disposition des entreprises est la suivante :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_-5HI-j6vIQ&v=1&selected=0

Pour tout renseignement téléphonique concernant ces réponses électroniques, contacter le : (+33) 8 92 23 21 20 ou par email : support@achatpublic.com.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

* Les candidats devront transmettre leur offre sous pli fermé, sur lequel sera inscrit l'intitulé de la consultation et "ne pas ouvrir" :

- soit par lettre recommandée avec avis de réception à :

Mme le maire

Hôtel de Ville

59, rue Louis Pasteur - B.P. 128

76134 Mont-Saint-Aignan Cedex

- soit par dépôt contre récépissé à la :

Direction des Services Techniques

Hôtel de Ville - 2e étage - portes 204 ou 202 en cas d'absence

59, rue Louis Pasteur - B.P. 128

76134 Mont-Saint-Aignan Cedex

- soit sous forme dématérialisée :

Site : <http://www.achatpublic.com> (référence 2018msamapa09).

L'Adresse mise à disposition des entreprises pour répondre par voie dématérialisée est la suivante :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_-5HI-j6vIQ&v=1&selected=0

Les offres qui seront remises, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites indiquées ci-dessus, ne seront pas retenues et seront renvoyées à leur expéditeur.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13 février 2018.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Rouen 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen, tél. : 02-32-08-12-70, courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr, télécopieur : 02-32-08-12-71.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : - Recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables du marché jusqu'à la conclusion du marché et, en tout état de cause, dans un délai maximal de deux mois, à compter de la notification du courrier de rejet, conformément aux articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative, assorti le cas échéant d'un référé suspension ;

- référé précontractuel, jusqu'à la signature du marché conformément aux dispositions des articles L. 551-1 et R. 551-1 à R. 551-6 du Code de justice administrative ;

- référé contractuel à compter de la signature du marché conformément aux articles L. 551-13 et R. 551-7 à R. 551-10 du Code de justice administrative dans un délai de trente et un jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché ;

- recours en contestation de validité du marché, conformément à l'arrêt du Conseil d'état du 16 juillet 2007 (CE, 16 juill. 2007, n° 291545, Sté Tropic Travaux Signalisation), dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché assorti le cas échéant d'un référé suspension en application de l'article L. 521-1 du Code de justice administrative.

Mots descripteurs : Couverture.